

■ En 1614, il est menacé d'excommunication

L' "escandalleu" seigneur de Pipet

1 3 février 1614. L'hiver est rude. L'Albenc tremble de froid et... de colère! Les fidèles de la RPR (Religion Prétendue Réformée, c'est ainsi que les catholiques désignent le protestantisme à cette époque), manifestent leur indignation. D'ailleurs, en ce moment même, dans la maison qui tient lieu de temple, le consistoire (sorte de tribunal de mœurs de la RPR) est réuni. Les «anciens» qui le composent, notables locaux, jeunes et vieux, discutent ferme et s'échauffent sous leurs chapeaux noirs. Les barbes à la huguenote (en fer à cheval) s'agitent. Le pasteur Boquin est le plus enragé : «Rebelle et escandalleu!» s'écrie-t-il. Mais de qui s'agit-il? André de Bérenger, seigneur de Pipet, fait les frais du débat.

Le tribunal s'est réuni

N'a-t-il pas épousé une catholique? Et maintenant voilà qu'il demande à ce que le pasteur publie l'annonce du mariage de sa fille Diane avec un papiste, Monsieur de Gilliers, de Die. La famille de Bérenger brave l'interdit, car pour la RPR, une telle union ne peut se faire. Les coupables doivent comparaître. Cela leur est notifié par écrit. Rebelles, ils le sont car ils font la sourde oreille et malgré lettres, remontrances, comparutions, menaces d'excommunication, le mariage catholique aura bien lieu : consistoires, colloques et synodes n'y changeront rien.

Nouveau temple de l'Albenc, 21 décembre 1624. André de Bérenger refait parler de lui : «Escandalleu» il l'est plus



Pasteur en chaire à Lyon au XVI^{ème} siècle.

que jamais. Son épouse étant décédée, il veut épouser «par la main d'un prêtre», sa chambrière, Méraude Penin, de Poliéna. Refus du consistoire et nouvelle condamnation. Le coupable promet de s'amender et d'écarter «le papisme» de sa vie. Les promesses ne lui coûtent guère car lors du consistoire du 27 avril 1628 il lui est demandé de faire repentance pour avoir entretenu pendant plusieurs années, une fille chez lui, fille dont il a déjà eu un enfant. Il promet de «chasser l'escandalle» de sa maison et de vivre chastement dé-

sormais. En fait de vie chaste et vertueuse, il se vautre dans la paillardise. A ce que l'on dit, il entretient dans son logis une fille de mauvaise vie et le pasteur Piffard se voit contraint d'aller admonester André de Bérenger chez lui à Tullins. Ce dernier, excédé par ce harcèlement, menace de renier la trop rigoureuse RPR, ce qui a pour effet de calmer quelque peu ses juges. On se contentera de lui écrire de temps en temps. Pour éviter les heurts, le seigneur de Pipet joue à cache-cache avec le consistoire et le pasteur Piffard doit ruser pour le rencontrer en-

fin. Pourtant on le ménage, car il est noble mais trop... c'est trop! et son cas est discuté au colloque de Pont en Royans. Il devra faire réparation publique.

En fait, André de Bérenger a tout bonnement, envers et contre tous, contracté un mariage catholique avec sa chambrière Méraude Penin, déjà nommée et dont il a plusieurs enfants.

Nouvelles hostilités

En 1635, il déclenche de nouvelles hostilités après le baptême de sa fille Marguerite par un prêtre catholique. Nouvelle censure du colloque. Il écrit une lettre d'insultes puis une lettre d'excuses.

En 1636, malade et dans l'incapacité de se rendre au consistoire, il affirme sa fidélité à la Religion Réformée. Dans son testament de 1637 il exprime le désir d'être enterré dans le cimetière de la Religion à Tullins. Aux portes de la mort, en janvier 1640, il abjure le protestantisme et se convertit à la religion catholique, apostolique et romaine et demande à être enseveli dans la chapelle de Saint Michel de l'Eglise Saint Laurent de Tullins.

Déclaré apostat par ses coreligionnaires de la RPR après son passage dans le camp des «papistes», il décède au printemps 1640.

Cet article a été réalisé à partir de l'ouvrage de M. François Francillon : "Le livre des Délibérations de l'église réformée de l'Albenc (1606-1682)". Sources A.D.I. (I11647) B.M.G. (R.9723).

Andrée Richelme